

BULLETIN DE DISSOLUTION D'UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

A. IDENTIFICATION DE LA COMMUNE

Code département **16** Code commune (1) **024**
Libellé de la commune **AUSSAC-VADALLE**
N° de l'arrondissement **1**
Paris, Lyon, Marseille
Section (2)

B. IDENTIFICATION DU PACS

Date de l'enregistrement du Pacs Jour, mois, année **20 08 2021**
Numéro d'enregistrement **16024 2021 00 0001**
Code commune Année Numéro Pacs (bureau, numéro séquentiel)

C. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA DISSOLUTION DU PACS

Date de dissolution du Pacs Jour, mois, année **16 08 2023**
Motif de la dissolution
 1 Déclaration conjointe des partenaires
 2 Décision unilatérale de l'un des partenaires
 3 Mariage → entre les partenaires
→ entre un partenaire et un tiers
 4 Décès

(1) Numéro de la commune au code officiel géographique utilisé par l'Insee.

(2) À renseigner pour les mairies annexes qui possèdent des registres d'état civil distincts.

(3) Département métropolitain : code sur deux positions.

Pour l'outre-mer ou pays étranger : nom en clair.

Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Afrique et Terres Australes.

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n° 207PA001EC du Ministre des économie et des finances, valable pour les années 2017 à 2020.

En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la mise à jour du RNIPP.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Suite au verso

D. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PARTENAIRE 1 DE PACS**NOM de famille**

BAUDIN

*En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.***Prénoms**

MARIE-CHRISTINE

*Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.***Sexe**Masculin MFéminin F**Né(e) le**

Jour, mois, année

28 12 1971

À

Libellé de la commune

ANGOULEME

N° de l'arrondissement
Paris, Lyon, Marseille

Département (1) 16

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

E. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PARTENAIRE 2 DE PACS**NOM de famille**

MICHAEL

*En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.***Prénoms**

DENIS BRUNO

*Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.***Sexe**Masculin MFéminin F**Né(e) le**

Jour, mois, année

08 03 1979

À

Libellé de la commune

ANGOULEME

N° de l'arrondissement
Paris, Lyon, Marseille

Département (1) 16

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

(1) Département métropolitain : code sur deux positions.

Pour l'outre-mer ou pays étranger : nom en clair.

Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Afrique et Terres Australes.

Fait le, 17 08 2023

(date de création du bulletin)
Cachet de la mairie et signature
de l'officier de l'état civil,

Le Maire,
Gérard LIOT